



Les filières cunicoles au sein de l'Union européenne (2)

Organisation, forces, faiblesses et enjeux des filières

Résumé

Dans un premier article TeMA paru en mars 2017, nous avons mis en évidence une segmentation « Nord-Sud » concernant la production cunicole avec au Nord (Pays-Bas, Belgique), des volumes produits plus limités et des modes d'élevages axés sur une meilleure prise en compte du bien-être animal. Au Sud (Espagne, Italie, France), se trouvent les trois plus gros producteurs européens de lapin, avec une consommation supérieure à celle du Nord de l'Europe et un mode d'élevage essentiellement tourné vers la cage.

Ce deuxième article décrit les différents acteurs de chaque filière et leur organisation et situe la France dans son environnement européen notamment sur les enjeux de bien-être animal et usage des antibiotiques.

La filière cunicole française partage des enjeux communs aux autres pays producteurs : une consommation de viande de lapin qui s'érode chaque année, des attentes sociétales croissantes et la nécessité de pérenniser l'activité sur le plan économique via une meilleure rentabilité des maillons. Si l'avenir de l'élevage cunicole passe par une transformation des modes de logements, l'enjeu sera d'une part de trouver la capacité d'investissement et de garantir de façon équitable la valorisation des produits ; d'autre part de cadencer la transformation de la filière dans un pas de temps conforme à l'avancement de la demande du marché pour une viande issue d'élevages plus respectueux du bien-être animal.

Introduction

Cet article complète celui paru dans TeMA n°41 qui dressait un premier état des lieux des filières cunicoles en Europe : bilans d'approvisionnement, structure et performance des élevages.

Ce deuxième article s'attache tout d'abord à décrire les acteurs des filières cunicoles présents dans chaque pays, leur organisation et interactions. Dans un deuxième temps, les attentes sociétales en matière de bien-être animal et d'usage des antibiotiques seront abordées avant de conclure sur la position de la France dans le contexte concurrentiel européen : quelles forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la filière cunicole française ?

1. Les différents acteurs des filières cunicoles européennes

En **génétique**, les sélectionneurs privés français sont largement présents en Europe, avec une génétique de qualité reconnue. Les universités et instituts de recherche sont présents dans certains pays seulement (Espagne, Hongrie).

Les sélectionneurs privés français approvisionnent intégralement la Belgique et les Pays-Bas, en grande partie l'Italie – en compétition avec le groupe Martini qui approvisionne en génétique une partie de ses éleveurs. En Espagne, les firmes françaises fournissent la génétique mâle, croisée à la génétique femelle de l'Université de Valence ou de l'institut public catalan IRTA. En Hongrie, l'intégrateur Olivia utilise essentiellement la génétique de l'Université de Kaposvar, Tetrabbit celle du français Hycole.

La différence entre université et firme privée réside dans la capacité à promouvoir le produit, car les universités n'ont pas une activité de démarchage commerciale active. Ainsi, la mise en valeur de la génétique de l'Université de Valence ou de l'IRTA en Espagne est limitée, alors même qu'elle est performante et qu'elle est moins chère, selon les organisations de production espagnoles, que la génétique française. En Hongrie, la coopération forte entre l'Université de Kaposvar et le groupe Olivia assure la diffusion du matériel génétique développé par l'université.

Les fabricants d'aliments sont le plus souvent propres à chaque pays sauf le belge Molens Van Der Velpen qui est également présent sur le marché néerlandais. Certains fabricants d'aliments possèdent leurs propres abattoirs

(ou inversement, certains abattoirs ont développé une activité de fabrication d'aliment). Par exemple, le groupe italien Veronesi, initialement fabricant d'aliment, possède l'abattoir AIA. Hermi et Cunicarn sont des abattoirs espagnols qui ont leurs propres usines d'aliments. De même en Hongrie, l'industriel Olivia a développé son activité de fabrication d'aliments.

En matière d'équipement, les **fabricants de matériels** restent relativement nationaux même si on observe la présence de certains d'entre eux en dehors de leurs frontières. Le français Chabeauti domine le marché français du matériel d'élevage cunicole, en concurrence avec Cunimat, le distributeur de l'italien Meneghin en France. L'espagnol Gomez y Crespo est de loin majoritaire en Espagne et au Portugal. L'italien Meneghin domine en Italie, mais est également présent en Hongrie,

en Belgique et aux Pays-Bas où il développe sa gamme de produits pour l'engraissement en cages bien être ou en parc. Par ailleurs, aux Pays-Bas, il existe trois constructeurs néerlandais qui sont Van Eck, Janssen Livestock Equipment et Vekopark.

Côté aval, on remarque qu'en Europe, la filière cunicole est relativement concentrée avec un ou deux gros **abattoirs** dont le principal qui fait au moins 50 % du marché national, sauf en Espagne et en Italie où il existe de nombreux petits abattoirs (Figure 1). D'autre part, depuis 2015 il n'existe plus d'abattoirs de lapin aux Pays-Bas et la production néerlandaise est donc abattue en Belgique.

L'ensemble des maillons est détaillé par pays dans le rapport final.

	France	Espagne	Hongrie	Italie	Belgique
Principaux abattoirs et parts de marché	ALPM (60 %) LDC (20 %)	Hermi (25 %) Cunicarn (15 %) Cogal (15 %)	Tetrabbit (50 %) Olivia (50 %)	AIA (30 %) Martini (12-15 %) Berti (7 %)	Lonki (60-65 %) Van Assche (35-40 %)
Spécialisation des industriels en lapin	Non (activité principale pour ALPM)	Oui	Oui	Berti : Oui AIA et Martini : Non	Oui

Figure 1. Principaux abattoirs et parts de marché dans les cinq principaux pays producteurs ; Source : élaboration ITAVI d'après entretiens

2. Organisation et encadrement des filières

2.1. Contrats entre les acteurs de la production

Production intégrée en Hongrie

La filière hongroise est dominée par deux abatteurs, Olivia et Tetrabbit. Ces deux groupes sont également producteurs. Les élevages d'Olivia sont la propriété du groupe qui fait appel à de la main d'œuvre salariée. Tetrabbit pratique une intégration partielle. Trois éleveurs sont actionnaires du groupe, ils gèrent chacun leurs élevages, et décident de leurs approvisionnements. Ce système se rapproche de l'intégration car le groupe Tetrabbit propose également de la génétique et de l'aliment, et ces élevages emploient de la main d'œuvre salariée. Cependant, les deux groupes s'approvisionnent également chez des éleveurs indépendants. L'activité de ces élevages indépendants a été directement impactée par la crise de fin 2015 – début 2016, qui a imposé une baisse de la production hongroise de 15 à 20 % en 2016. Alors qu'Olivia a décidé d'abandonner les élevages indépendants dont il abattait la production, afin de garantir l'activité de ses élevages propres, le groupe Tetrabbit a adopté une politique de réduction de la production et de baisse des prix pour l'ensemble de ses partenaires.

Belgique et Pays-Bas : une majorité de producteurs indépendants

Les producteurs belges et néerlandais négocient en direct avec les abatteurs, sur des contrats annuels ou bi-annuels. La négociation porte sur le volume et, le cas échéant, le surplus à la cotation du lapin standard de Deinze accordé pour les lapins engraisés en parc.

Aux Pays-Bas, un seul groupement de 20 éleveurs existe. Il a pour rôle de négocier les prix avec l'abatteur, et n'assurerait pas d'accompagnement technique ou la fabrication d'aliment.

Espagne et Italie : entre éleveurs indépendants et grands groupes

L'intégration avec main d'œuvre exclusivement salariée est très minoritaire en Espagne, et portée par le groupe Hermi. Cependant, des contrats peuvent exister localement, notamment dans le Pays Basque, impliquant un élevage important et des plus petits ateliers à proximité ; l'engraissement des lapins nés dans les petits élevages est alors en partie assuré par le plus gros éleveur engraisseurs.

Les trois principaux groupes (Hermi, Cogal, Cunicarn) proposent cependant de l'aliment, de la génétique et des services à leurs éleveurs avec des contrats préférentiels.

En Italie, il existe deux types d'organisation : éleveur indépendant ou sous contrat. Les éleveurs indépendants représentent 80 % de la production. Ils choisissent leur fournisseur de génétique et d'aliments et livrent leur production à l'abattoir de leur choix. L'abattoir avec lequel ces éleveurs travaillent peut être l'un des plus importants fonctionnant avec des contrats tels que AIA ou MARTINI ou bien de plus petits abattoirs travaillant seulement avec des éleveurs indépendants et dont l'activité principale n'est pas forcément l'abattage de lapin.

D'autre part, certains éleveurs sont sous contrat de production avec des abattoirs comme AIA, Martini ou Berti (Martini et Berti possèdent également leurs propres élevages pour une partie minoritaire de leur production). Les abattoirs fournissent les animaux et l'aliment et abattent les lapins en fin de bande tandis que l'éleveur reste propriétaire de ses bâtiments. Martini possède sa propre génétique tandis que pour les autres groupes, il s'agit de génétique française. De même, AIA et Martini détiennent leur usine d'aliments, ce qui n'est pas le cas de Berti qui achète son aliment.

L'organisation française en groupements de producteurs est donc originale dans l'Union européenne.

2.2. Interprofessions

La Belgique, les Pays-Bas et l'Italie en mal d'interprofession

L'Italie possède une interprofession, l'ACI, créée en 2015 et regroupant 130 acteurs dont 4 abatteurs. Elle reste cependant peu efficace car le groupe AIA, qui représente 30% du marché, n'y adhère pas. En effet, le lapin constitue une part mineure de l'activité de ce groupe, qui n'a donc pas d'intérêt économique majeur à s'investir dans une interprofession. L'interprofession italienne cherche à promouvoir la consommation de lapin italien et à lutter contre les importations massives de France, d'Espagne et de Chine.

Il n'y a pas d'interprofession belge ou néerlandaise, pays dans lesquels les filières cunicoles sont très petites.

Interprofession forte en Espagne

L'INTERCUN, l'interprofession espagnole du lapin rassemble 90 % des acteurs de la filière. Les organisations professionnelles de la production et de l'abattage, les syndicats et des représentants des coopératives en font partie. La présidence de l'INTERCUN est actuellement assurée par le président de MADECUN, la principale association des abatteurs, qui est également président du groupe Hermi qui occupe 30 % du marché. Le rôle de l'INTERCUN et sa légitimité sont décriés par les acteurs plus modestes, qui accusent le groupe Hermi d'utiliser l'interprofession pour défendre

ses intérêts privés, alors même qu'Hermi mène sur le terrain et à la cotation de Madrid une guerre des prix grâce à des outils de production compétitifs.

En Hongrie, une interprofession a minima

Une interprofession existe en Hongrie depuis 30 ans, son nom est Nyultermektanacs. Aujourd'hui, elle n'a plus vocation à harmoniser les actions de la filière, car celle-ci est très concentrée : il y a seulement deux opérateurs en production et abattage et 3 usines d'aliment. Elle n'assure pas non plus la promotion de la viande de lapin, car seul Tetrabbit est présent sur le marché hongrois. Elle joue le rôle de « plateforme de contact de la filière avec le ministère » sur des questions réglementaires uniquement. Olivia et Tetrabbit y siègent à participation égale.

3. Contexte réglementaire et attentes sociétales

3.1. Une réglementation européenne peu spécifique à l'élevage de lapin

A l'échelle européenne, il n'existe pas de réglementation spécifique relative à l'élevage de lapin. Cette production est donc soumise aux mêmes textes généraux que les autres productions à savoir :

- Le règlement CE n°1099/2009 du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux lors de leur mise à mort ;
- Le règlement CE n°1/2005 du 22 décembre 2004 sur la protection des animaux pendant le transport ;
- La directive 98/58/CE du 20 juillet 1998 sur la protection des animaux en élevage ;

Néanmoins, certains états membres ont pris l'initiative d'avancer sur ces questions sociétales posées par l'élevage cunicole : le bien-être animal et la démédecation.

3.2. Les enjeux sociétaux : les pays du nord en avance

Bien-être animal

Le bien-être animal est une notion difficile à mesurer et regroupe plusieurs aspects : le mode de logement en fait naturellement partie mais cette notion recouvre aussi les cinq libertés (ne pas souffrir de faim et soif, ne pas souffrir de contrainte physique, être indemne de douleurs et de maladies, liberté d'exprimer des comportements normaux et être protégé de la peur et de la détresse) ainsi que l'attention de l'éleveur envers ses animaux. Aujourd'hui, dans le débat autour du bien-être animal en cuniculture, l'attention a été portée par les associations sur le mode de logement des animaux. Ce sujet est donc devenu l'un des principaux enjeux du bien-être animal (Voir la

description des modes d'hébergement dans l'article TeMA 41).

En Belgique, sous l'impulsion et la pression de l'association animaliste Gaïa mais aussi grâce à la recherche scientifique (institut ILVO) qui a mené des travaux dans ce sens, le gouvernement belge a légiféré sur le bien-être des lapins d'élevage. L'implication de certains supermarchés, notamment LIDL et Colruyt,

renforcée par une pétition en 2009 contre les « cages en batterie » en élevage de lapin, a mené le secteur de la production à s'impliquer dans la négociation d'un accord sur le bien être des lapins. L'arrêté royal du 29 juin 2014 fixe les conditions de bien-être animal en élevage de lapins (Figure 2). A noter qu'en 2021, le Ministre pourra modifier les définitions de parcs enrichis et cages aménagées sous réserve des résultats d'évaluations menées sur le dispositif d'hébergement en parcs.

	Reproducteurs	Engraissement
A partir du 1 ^{er} janvier 2016		<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement obligatoire en parcs enrichis sauf : <ul style="list-style-type: none"> - exploitations ayant présenté un dossier de cessation d'activité prévue avant le 1^{er} janvier 2020 ; - exploitations ayant investi dans des cages aménagées avant le 1^{er} janvier 2016 (peuvent utiliser ces logements jusqu'au 13 décembre 2024)
A partir du 1 ^{er} janvier 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement obligatoire des lapines en parcs enrichis sauf : <ul style="list-style-type: none"> - exploitations ayant investi dans des cages aménagées avant le 1^{er} janvier 2016 (peuvent utiliser ces logements jusqu'au 13 décembre 2024) • Hébergement obligatoire des lapins mâles en cages aménagées ou en parcs enrichis 	
A partir du 1 ^{er} janvier 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement obligatoire des lapines en parcs enrichis 	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement obligatoire des lapins en parcs enrichis

Figure 2. Dispositions de l'arrêté royal belge concernant l'élevage de lapins

La démarche belge a d'ailleurs inspiré le rapport de l'eurodéputé Stefan Eck rédigé en mai 2016 sur des normes minimales relatives au bien-être animal des lapins d'élevage. Ce rapport est largement soutenu par CIWF, notamment en Italie où l'association essaie de pousser le Parlement Européen vers l'adoption de mesures contraignantes afin que celles-ci s'appliquent en Italie.

Aux Pays-Bas, il existe également un règlement sur le bien-être des lapins, en vigueur depuis 2006, qui fixe les conditions d'élevage à respecter (taille des cages « bien-être », densité, ...). La Belgique et les Pays-Bas étant très liés d'une part par leur frontière commune et d'autre part par les échanges de lapins vifs existants entre les deux pays, le rapprochement des deux législations était assez inévitable. Cependant, si les Pays-Bas ont été précurseurs dans la mise en place d'une législation sur le bien-être animal en élevage cunicole, la Belgique s'est dotée d'une réglementation plus contraignante en se dirigeant dès le départ vers les parcs.

La Hongrie, par son statut particulier d'exportateur net de lapin, dépend forcément de ses marchés export et des évolutions engagées sur le bien-être animal dans ses pays clients. Ainsi, cohabitent en Hongrie des systèmes de production en cages aménagées ou en parc, ou même en cage conventionnelle selon les cahiers des charges des importateurs et des distributeurs. Pour la Suisse et l'Allemagne notamment, les exigences en matière de

bien-être animal sont très élevées et requièrent l'élevage en parc.

L'Espagne et l'Italie sont dans des situations moins avancées en ce qui concerne la prise en compte du bien-être animal en élevage et l'évolution des systèmes de production puisque, même si la pression des associations animalistes existe et croît, elle reste moins relayée.

Toutefois, en Italie, CIWF mène un combat dans ce domaine et s'appuie sur le rapport Eck pour se faire entendre. Néanmoins, les cages conventionnelles sont majoritaires et la transition vers les cages aménagées ou les parcs reste timide en raison d'une incertitude sur leur rentabilité et un manque de financement. Si les associations de protection des animaux ainsi que certains politiques et scientifiques poussent vers une transition vers les cages enrichies voire les parcs, les éleveurs restent plus frileux et réticents sur ce point.

En Espagne, le bien-être est une question encore marginale, malgré l'action de l'association SANDA (rattachée à CIWF) et d'un parti politique animaliste (PACMA). Aussi, la « menace bien-être animal » est considérée comme externe, via la législation européenne qui pourrait changer avec la pression des pays du Nord de l'Union.

En France, la norme NF V47.001 a été créée en 1994 à l'initiative de la filière cunicole et réactualisée en 2011. Cette norme couvre l'ensemble des maillons de la filière,

de la multiplication à l'abattage et constitue la base requise dans tous cahiers des charges des abattoirs. Elle prévoit notamment une densité maximale en élevage fixée à 45 kg vif par m² à 60 jours d'âge. La durée d'élevage doit être au minimum de 60 jours et la densité maximale durant le transport ne doit pas excéder 75 kg vif par m² de surface de caisse.

Une réflexion collective est engagée par le CLIPP et l'ITAVI sur les modes de logement alternatifs à la cage conventionnelle pour l'élevage de demain. Une seconde phase consistera à modéliser ces nouveaux systèmes puis à les expérimenter.

Globalement, les attentes sociétales évoluent et font de plus en plus évoluer les pratiques du secteur cynicole. Les moyens et les actions engagés par des associations de défense animale comme CIWF, L214 ou Gaïa sont croissants et souvent sans commune mesure avec le poids des scientifiques ou des interprofessions. C'est pourquoi les évolutions sont souvent rapides dans ce domaine. Cependant, la Commission Juncker ne prévoit pas de légiférer dans le domaine du bien-être animal durant son mandat qui prendra fin en 2019.

Utilisation des antibiotiques

L'utilisation des antibiotiques en élevage de lapin est très variable au sein de l'Union européenne bien que celle-ci tend à diminuer. Par ailleurs, il est important de souligner la difficulté de disposer d'indicateurs fiables d'utilisation des antibiotiques et harmonisés dans les différents pays de l'UE.

Au niveau européen, il est interdit de mettre plus d'une molécule dans l'aliment médicamenteux pour lapins. Reste que chaque état membre a le choix de définir une liste plus ou moins longue de molécules autorisées et que la quantité utilisée est très variable.

Néanmoins, il existe au niveau européen le principe dit « de la cascade » : [Article L5143-4](#) modifié par Ordonnance n°2011-673 du 16 juin 2011 - art. 2, qui donne plus de souplesse à l'utilisation des antibiotiques en élevage cynicole.

En Italie, l'usage des antibiotiques est encore très important comme en Espagne, avec une faible prise de conscience de l'impact sur la santé d'une sur-utilisation des antibiotiques par les éleveurs. Toutefois, CIWF a fait de la réduction de l'usage des antibiotiques l'un de ses chevaux de bataille. L'association est soutenue aussi par certains citoyens qui sont de plus en plus attentifs et informés sur la façon dont sont élevés les animaux. Bien que l'on observe une tendance à la réduction de l'usage

des antibiotiques en Italie¹, il est difficile d'en évaluer l'exacte consommation puisqu'aujourd'hui il n'existe pas de suivi d'antibiotiques en élevage de lapins. Les scientifiques poussent vers la mise en place de la prescription électronique, ce qui permettrait d'obtenir un suivi des ventes et ainsi mettre en place un plan de réduction des antibiotiques en adéquation avec la réalité du terrain.

En Espagne, bien que les niveaux de traitement antibiotiques soient élevés, on peut souligner la démarche de la Fédération des éleveurs de Catalogne qui travaille avec un groupe de 42 éleveurs sur la question de la démédecation et notamment sur le suivi d'IFTA (Index de Fréquence des Traitements Antibiotiques). Les résultats ne sont pas publiés et restent à consolider, cependant, on remarque que les IFTA mesurés sont plus élevés en engraissement qu'en maternité, à l'inverse de la France. Les IFTA sont difficiles à mesurer avec l'effet du rythme de reproduction et du poids vif, qui varient entre éleveurs, à la différence de la France où le système de production est relativement homogène à l'échelle nationale.

Sur la question de la démédecation là encore les pays du nord de l'Europe ont une longueur d'avance. En effet, **les Pays-Bas** se sont engagés sur deux choses : d'une part, les fabricants d'aliments ne peuvent vendre de l'aliment médicamenteux. Cependant, il peut être importé de Belgique. D'autre part, les éleveurs doivent déclarer leur consommation d'antibiotiques auprès des services vétérinaires de l'Etat depuis 2015. Les Pays-Bas se sont par ailleurs engagés à réduire leur usage d'antibiotiques par deux d'ici à 2018.

En Belgique, les éleveurs n'ont le choix que parmi trois molécules autorisées dans l'aliment médicamenteux : l'apramycine (sous forme de sulfate), la tilmicosine et tiamuline (sous forme d'hydrogenofumarate). Le vétérinaire est très présent sur les questions d'usage des antibiotiques en Belgique car il doit être consulté pour chaque bande et c'est lui qui prescrit également les médicaments. Cependant, et à la différence de la France, les vétérinaires ne sont souvent pas spécialisés dans le secteur cynicole et profitent d'une visite sur un autre atelier de l'élevage pour examiner également les lapins.

Concernant les antibiotiques en **Hongrie**, il n'y a pas de demande particulière provenant des abattoirs ou des

¹ Exemple : selon une enquête réalisée sur un échantillon de 32 éleveurs de Vénétie (8,5 % de la production nationale), l'usage des antibiotiques a diminué de 31 % sur les cinq dernières années (2010-2015).

marchés exports quant à l'usage de ceux-ci. Seul le groupe industriel allemand HIPP, qui produit de l'alimentation pour bébé, est très strict par rapport à cela et interdit l'usage des antibiotiques.

En **France**, 8 substances actives sont autorisées par l'ANMV : l'apramycine, la chlortétracycline, l'oxytétracycline, la colistine, la tilmicosine, la néomycine, la tiamuline et la sulfadiméthoxine. L'Anses et L'agence Nationale du Médicament Vétérinaire publient chaque année différents indicateurs de suivi des ventes de médicaments, et utilisent l'ALEA – Animal Level of Exposure to Antimicrobials – comme critère de référence. L'ALEA est le rapport entre le poids vif effectivement traité avec des antibiotiques et le poids vif des animaux potentiellement traités ; il exprime ainsi le niveau d'exposition aux antibiotiques. L'IFTA a été développé par l'INRA et co-construit avec le CLIPP. La filière cunicole est la première filière de production animale à avoir mis en place un suivi des antibiotiques à l'élevage et à la bande. Cet indice prend en compte la durée du traitement, le nombre de principes actifs dans le traitement et la durée du cycle de production ou l'âge final des animaux.

D'après l'ANSES, entre 2010 et 2015, l'ALEA a diminué de 30 % dans le secteur cunicole français.

4. Analyse comparée : la France et ses voisins

La filière cunicole française partage des enjeux communs aux autres pays producteurs. Il s'agit de relancer la consommation de viande de lapin qui s'érode chaque année en raison de son prix élevé comparé aux autres viandes, de son image de viande longue et difficile à cuisiner et de consommateurs vieillissants qui ne sont pas « renouvelés » par les jeunes générations. Répondre aux attentes sociétales est le deuxième défi du secteur cunicole européen. Les citoyens sont davantage sensibles aux questions relatives au mode d'élevage et à l'utilisation des antibiotiques et les filières doivent donc s'adapter à ces nouvelles demandes. Enfin, les filières doivent être capables de pérenniser leur activité sur le plan économique, c'est-à-dire :

- améliorer la rentabilité des différents maillons en valorisant mieux le produit et en assurant une juste rémunération des investissements réalisés dans le cas de modes d'élevage « alternatifs »
- avoir des outils permettant de maîtriser l'offre et la demande afin d'éviter les crises de surproduction et leurs conséquences sur les prix

- aller vers une organisation de filière plus intégrée pour passer de « flux poussés » aux « flux tirés »
- assurer une valorisation des coproduits via un meilleur positionnement à l'international

Ces difficultés et enjeux pour l'avenir des filières européennes sont partagés et ne sont donc pas à ce stade source d'avantage comparatif chez certains pays plutôt que d'autres. En effet, même l'exemple belge de transition vers l'élevage de lapins en parc montre aujourd'hui ses limites puisque les éleveurs ne parviennent pas à obtenir une rémunération permettant de couvrir leurs investissements dans ce domaine.

La France partage ces défis communs.

4.1. Forces

Un bon niveau technique

Le bon niveau technique des élevages français est reconnu au niveau européen. Les systèmes de production sont relativement homogènes, en insémination artificielle pour la quasi-totalité des élevages, avec des cycles de 42 jours et un développement important du tout plein tout vide (51 % des élevages en 2016).

Les éleveurs sont soutenus par un appui technique des groupements pour les questions sanitaires, vétérinaires ou de nutrition et de conduite d'élevage. On retrouve cet accompagnement technique fort en Hongrie, assuré par les deux groupes intégrateurs. En Espagne ou en Italie, l'appui technique à la production est très hétérogène et dépend en grande partie de l'appartenance ou non de l'éleveur à un grand groupe.

En France, la production a des liens forts avec la recherche et développement grâce à une recherche publique active (INRA, ITAVI) et de nombreuses sociétés privées qui ont leurs propres stations d'expérimentation, tant en génétique qu'en nutrition.

Les performances des élevages sont bien suivies par les groupements, mais également à l'échelle nationale avec un réseau de références technico-économiques unique en Europe et ce depuis 30 ans.

Une démarche de démédication engagée

La filière française a été pionnière sur l'engagement d'une démarche collective de démédication et des travaux de recherche sont menés en ce sens. Les données d'utilisation des antibiotiques en élevage font d'ailleurs l'objet d'un suivi régulier via les GTE et la filière dispose également d'un indicateur d'exposition aux antibiotiques – l'IFTA – développé par l'INRA. La France n'est pas le seul

pays à mener des travaux et des expérimentations sur la réduction de l'usage des antibiotiques – la Belgique et les Pays-Bas sont également actifs dans ce domaine – mais elle fait partie des pays les plus avancés sur ce sujet.

Forte structuration de la filière

Les éleveurs français sont pour 90 % affiliés à un groupement de production. Ces groupements sont presque tous liés à un fabricant d'aliment, offrant ainsi à leurs adhérents une certaine stabilité du prix de l'aliment au regard de la volatilité du cours des matières premières. Toutefois, les éleveurs ne sont pas forcément dans l'obligation de se fournir auprès de leur coopérative. Cette structuration en groupements permet aux éleveurs de négocier collectivement les contrats avec les abatteurs et de planifier la production à l'échelle d'un territoire. En Belgique et aux Pays-Bas, les éleveurs, qui sont tous indépendants, ne bénéficient pas de ce soutien technique et commercial. Il en va de même en Espagne et en Italie pour les nombreux élevages qui ne sont pas intégrés à un grand groupe d'abattage. En Hongrie, la forte concentration du secteur permet une organisation de la production réactive et efficace.

Le CLIPP est un atout réel de la filière française. Cette interprofession rassemble l'ensemble des acteurs de la filière et favorise le dialogue. La filière a notamment su s'engager de manière collective dans une démarche de démédecation dès 2011.

Le lapin de France est consommé en France

La consommation intérieure française absorbe en partie la production, c'est le cas également en Espagne. La France et l'Espagne sont donc moins dépendantes des échanges extérieurs par rapport aux autres pays. Cette autosuffisance, qui est pour l'instant une force, s'avère être aussi une menace si la filière ne parvient pas à juguler la baisse de consommation face à une production trop élevée.

L'identification du « Lapin de France » favorise le maintien dans les rayons de GMS de lapin produit en France, au détriment du lapin importé. La différenciation du produit, avec des marques régionales assorties à des cahiers des charges spécifiques, contribue à promouvoir un produit de qualité ancré dans un territoire. En Espagne, seul Alcampo développe une gamme « production contrôlée » certifiant l'origine Espagne.

Une expérience terrain de différents modèles du bien-être animal

Au regard du nombre d'élevages aujourd'hui en parcs ou en cages « bien-être », la filière française peut s'appuyer sur une expérience terrain non négligeable par rapport

aux autres filières européennes, en particulier l'Italie et l'Espagne. En effet, la France compte aujourd'hui environ 45 élevages « alternatifs » ayant pour objectif d'assurer un niveau de bien-être supérieur aux animaux. 60 % de ces élevages sont constitués de parcs et 40 % de cages bien-être. Bien que ces élevages ne représentent que 4 % de la production nationale de lapin, ils sont aussi nombreux que les élevages cunicoles belges et néerlandais réunis, tous deux en élevage parcs et cages bien-être. Ces expériences de cas concrets permettent d'enrichir les connaissances et les compétences de tous les maillons de la filière en matière de bien-être en élevage.

4.2. Faiblesses

La baisse de la consommation de viande de lapin en France fragilise la situation économique de la filière en général, et des éleveurs en particulier. Le frein à l'usage (viande difficile à préparer), et le prix élevé comparativement au porc et à la volaille plus « l'effet Walt Disney », qui associe le lapin à un animal de compagnie, sont des facteurs de baisse de la consommation de viande auprès des jeunes générations. Cependant, cette tendance s'observe de la même manière et pour les mêmes raisons dans les pays consommateurs européens.

La principale faiblesse spécifique de la France au regard au regard de ses concurrents européens à l'exception de l'Espagne réside dans ses avancées timides en matière de réflexion collective sur les modes d'élevage alternatifs à la cage classique. Les élevages en parc ou en cage bien-être restent limités au regard de la production nationale et leur développement est freiné par l'incertitude portant sur la valorisation des lapins issus de ces logements alternatifs sur le marché national.

La filière cunicole française ne s'est pas dotée à ce jour d'une ligne de conduite collective sur l'évolution des modes d'hébergement des lapins comme cela a été le cas en Belgique, aux Pays-Bas ou encore en Italie. Pourtant, une réflexion collective avait été engagée dès 1998 dans le cadre de l'élaboration d'une Recommandation Bien Etre Lapin au Comité Permanent de la Protection Animale du Conseil de l'Europe. En 2010, ce comité a cessé d'exister sans avoir fait aboutir le texte Lapin. Néanmoins, ces travaux à l'échelle européenne avaient dessiné, sous l'avis de l'EFSA, un modèle de cage aménagée. Après 2010, la filière française a tenté d'obtenir un consensus avec les filières européennes, notamment l'Italie, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas sur un texte issu des discussions du

Conseil de l'Europe dans l'objectif de doter les pays producteurs d'une norme commune. Fin 2013, la démarche s'est définitivement heurtée à l'opposition des coopératives espagnoles sur certaines dispositions du texte, notamment la densité.

En France, certains acteurs nationaux ont, ces dernières années, choisi de développer des modèles alternatifs en cages ou parcs, pour répondre dans un premier temps aux exigences des marchés à l'export, et se préparant à l'évolution possible du marché français.

Aujourd'hui, alors que la pression de la part des ONG se fait de plus en plus forte et que la demande à l'export se développe, la filière cunicole française se mobilise pour faire émerger un ou des modèles collectifs en engageant des travaux de recherche sur l'élevage de demain. Il s'agit d'un projet innovateur confié à l'ITAVI, l'APESA et l'INRA sur l'élevage du futur dans une approche concertée entre professionnels, chercheurs, citoyens-consommateurs et ONG. Le seul objectif à poursuivre est de garantir un système d'élevage viable économiquement et alliant bien-être et santé des animaux.

Les difficultés observées en Belgique en termes de valorisation des lapins élevés en parc et de rémunération de l'éleveur sont autant de points de vigilance à ne pas reproduire. Cependant, si la filière française n'a pas encore défini de modèle collectif dans le domaine du bien-être animal, cela lui a finalement permis d'avoir un peu de recul sur la situation belge où le parc ne s'avère finalement pas être la solution optimale en termes de rentabilité.

Conclusion

Quelle place pour la France dans le contexte concurrentiel des filières cunicoles européennes ?

La filière française, sous l'impulsion du CLIPP, s'est saisie dès 2012 de la question de l'usage des antibiotiques. La filière s'est engagée collectivement dans une démarche de réduction de l'utilisation d'antibiotique. Cette démarche s'est soldée par un recul conséquent des niveaux de médication en élevage, comme le montrent les indicateurs de fréquence des antibiotiques (IFTA) suivis grâce au réseau de références technico-économiques national. Cette démarche est unique en Europe et est montrée en exemple dans les pays voisins, qui connaissent des niveaux de médication plus élevés. Cependant, on observe depuis 2013 des difficultés à poursuivre la réduction de l'usage d'antibiotiques. La

France peut continuer cette démarche et défendre au niveau européen l'important travail réalisé sur la démédication. Pour limiter l'apparition des maladies, des aménagements en élevage sont nécessaires pour améliorer l'ambiance des salles d'élevage, pour mieux contrôler l'alimentation et la distribution d'une eau de qualité. Pour que la réduction de l'usage des antibiotiques soit une réelle différenciation de qualité pour la filière française, il faut trouver la capacité à moderniser les élevages et surtout à financer la modernisation et la recherche.

En termes de bien-être animal, les enjeux se négocient au niveau européen. Le rapport présenté en mai 2016 par Stefan Eck, député européen, prend en exemple la démarche de la filière belge qui a prévu la fin de l'élevage en cage en engraissement comme en maternité. En cas d'utilisation de ce rapport comme base à une réglementation européenne, la France, où le parc reste minoritaire, devrait repenser ses systèmes de production et faire de lourds investissements. Si l'avenir de l'élevage cunicole passe par une transformation des modes de logements, l'enjeu sera d'une part de trouver la capacité d'investissement et de garantir de façon équitable la valorisation des produits, d'autre part de structurer la transformation de la filière dans un pas de temps conforme à l'avancement de la demande du marché pour une viande issue d'élevages plus respectueux du bien-être animal.

La filière cunicole doit se servir de son retard en matière de réflexion collective sur le bien-être animal pour en faire une force ou en tout cas une opportunité pour l'avenir de la filière. L'exemple belge des parcs a montré ses limites avec des éleveurs qui ne parviennent pas à valoriser leurs investissements par un prix de vente au consommateur suffisant. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de recherche entrepris afin de construire un modèle de production rentable qui réponde aux attentes sociétales.

Cela passe par la recherche de systèmes d'élevages ne nécessitant pas trop d'investissements matériels et l'accompagnement de cette transition par des partenariats forts avec l'aval. Ce nouveau modèle de production n'est pas forcément celui du parc ou de la cage aménagée et la filière française a la possibilité de créer un modèle « sur-mesure » qui puisse être repris par la suite au niveau européen si législation il y a dans les années à venir.

Cette nécessité de construire un nouveau modèle amène la question de savoir qui prend le risque d'investir et est en mesure de garantir une valorisation finale du produit.

De même, quelle sera la répartition de la valeur ajoutée créée entre les différents maillons ?

La question d'une intégration plus poussée de la filière se pose alors. En Italie par exemple, les éleveurs indépendants sont dans une situation plus précaire que ceux sous contrat avec un abattoir car en cas de surproduction, ce sont les premiers à se faire écarter de la chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, les éleveurs sous contrat sont aussi ceux qui sont le plus en capacité de changer de système de production car l'abattoir investit dans la rénovation ou la reconversion des bâtiments, ce qui n'est pas le cas des éleveurs indépendants. En France, en volaille de chair, le modèle d'intégration s'est aussi généralisé avec des éleveurs qui ne sont propriétaires que de leurs bâtiments et des

abattoirs qui intègrent de plus en plus l'amont c'est-à-dire la sélection, l'accoupage et l'aliment. Cette organisation permet en effet une meilleure gestion des flux. A noter qu'en élevage cunicole, les éleveurs français sont naisseurs-engraisseurs c'est-à-dire qu'ils font naître leurs propres animaux tandis qu'en élevage de volailles, les éleveurs reçoivent leurs poussins à un jour.

Face à ses concurrents européens, la France n'est pas menacée si elle parvient à se mobiliser collectivement sur les questions sociétales car elle a peu de faiblesses spécifiques et jouit à l'inverse de nombreuses forces non partagées par ses concurrents notamment sur le plan technique et structurel.

Références bibliographiques

- Buitrago J.M., Escribá C., Baviera A., Montero L., 2016. Segmentación del consumidor español y caracterización del consumo de carne de conejo. XLI Symposium de cunicultura. pp 46-58. ASESCU. Hondarribia (ES). 12 et 13 mai 2016.
- Cartuche L., Pascual M., Gómez E.A., Blasco A., 2014. Economic weights in rabbit meat production. *Word Rabbit Science*. 22: 165-177.
- ELANCO, 2015. Excelcun. Informe de conyuntura del sector cunicola 2015. 93p.
- MAGRAMA, 2016. El sector de la carne de conejo en cifras. Principales indicadores económicos en 2015. Subdirección general de productos ganaderos.
- Rafel O., Ramon J., Piles M., Valls R., 2011. Encaje del sector cunicola frente a la PAC post 2013. Estrategia para una cunicultura sostenible. FOCCON, IRTA.
- Rodriguez T., 2016. El papel de la Interprofesional en el fomento del consumo de carne de conejo. XLI Symposium de cunicultura. pp 59-61. ASESCU. Hondarribia (ES). 12 et 13 mai 2016.
- Ufficio Stampa Istat, 2011, 6° Censimento generale dell'agricoltura, pp.1-25 www.istat.it
- Zampieri G., 2009, Il settore cunicolo Veneto, Veneto Agricoltura, pp.1-24

Abstract – The rabbit sector within the European Union (2) – Organization, strengths, weaknesses and challenges of the sectors

In the previous TeMA article published in March 2017, we established a "North-South" segmentation of the production of rabbits with a more limited production in the North (Netherlands, Belgium) and better animal welfare regulations. In the South (Spain, Italy, France) are the three largest European rabbit producers, with consumption higher than in northern Europe and a production that is essentially cage-oriented.

This second article describes the different actors of each sector and their organization as well as the French position in its European environment in particular on the issues of animal welfare and use of antibiotics.

The French rabbit sector shares common challenges with the other producing countries: the consumption of rabbit meat which declines every year, growing societal expectations and the need to sustain economic activity thanks to a better profitability. If the future of the rabbit industry requires a transformation of housing systems, the challenge will be, on the one hand, to find the investment capacity and to guarantee fairly the value of the products; On the other hand, to pace the transformation of the sector in a timeframe in line with the advancement of market demand for meat from farms more respectful of animal welfare.